

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **7 septembre 2011**

Décision n° **B-2011-2517**

commune (s) : Corbas

objet : Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain situées rue des Mésanges et appartenant à la SCI Le Clos des mésanges

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 30 août 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 8 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Philip), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Barge, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel.

Bureau du 7 septembre 2011**Décision n° B-2011-2517**

commune (s) : Corbas

objet : **Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain situées rue des Mésanges et appartenant à la SCI Le Clos des mésanges**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir 2 parcelles de terrain situées rue des Mésanges à Corbas, appartenant à la SCI Le Clos des mésanges et nécessaires à la création d'une voie nouvelle (VN n°24 au plan local d'urbanisme).

Il s'agit de 2 parcelles de terrain nu, libres de toute location ou occupation, cadastrées sous les numéros 524 et 527 de la section BR pour une superficie respective de 656 mètres carrés et 42 mètres carrés dans le compromis et 629 mètres carrés et 41 mètres carrés au cadastre.

Aux termes du compromis, la SCI Le Clos des mésanges céderait ledit terrain à titre purement gratuit.

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, à titre purement gratuit, de 2 parcelles de terrain nu représentant une superficie totale de 698 mètres carrés dans le compromis et de 670 mètres carrés au cadastre, cadastrées sous les numéros 524 et 527 de la section BR et appartenant à la SCI Le Clos des mésanges en vue de la création d'une voie nouvelle.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme B2 - Promouvoir une politique du logement équilibrée, individualisée sur l'opération n° 2054, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 649 552 € en dépenses.

Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2011.

4° - Le montant de 500 € à payer au titre des frais d'acte notarié sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 211 200 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2011.